

COMMUNE DE GRANDFONTAINE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Membres en fonction : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 décembre 2022
Sous la présidence de Monsieur REMY Philippe

PRESENTS : Monsieur REMY Philippe, Madame GEWINNER Elisabeth, Monsieur MEISSONNIER David, Monsieur CUNY Julien, Monsieur CHARPENTIER Christian, Monsieur JESSEL Christophe, Madame DEBAS Aurore, Madame WERNERT Patricia, Monsieur DEPRESLES Patrick

PROCURATIONS : Madame GROSHENS Elodie par Madame WERNERT Patricia, Monsieur PFAUE Eric par Monsieur JESSEL Christophe

ABSENT EXCUSE :

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 septembre 2022

- 1- Recensement de la population - nomination et indemnités de l'agent recenseur
 - 2- Programme des travaux forestiers 2023
 - 3- Aménagement forestier 2023-2042
 - 4- Rapport annuel SIVOM 2021
 - 5- Rapport annuel Syndicat de la Source des Minières 2021
 - 6- Personnel - Heures supplémentaires
- Divers

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023 (DE 2022 041)

CONSIDERANT que la période pour effectuer le recensement de la population est fixée du 19 janvier au 18 février 2023.

CONSIDERANT que ce recensement nécessite la nomination d'un coordonnateur communal et d'un agent recenseur.

CONSIDERANT que Madame Charlotte CUNY a transmis sa candidature.

Monsieur le Maire propose de rémunérer l'agent recenseur à hauteur de 1000 € bruts pour la période du 5 janvier au 18 février 2023.

Le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 1 abstention, décide :

- De nommer Mme Lucie JELSCH en tant que coordonnateur communal.
- De nommer Mme Charlotte CUNY pour le poste d'agent recenseur.
- D'attribuer à l'agent recenseur une indemnité de à hauteur de 1000 € bruts pour la période du 5 janvier au 18 février 2023.

Les crédits seront prévus au budget 2023.

PROGRAMME DES TRAVAUX FORESTIERS 2023 (DE 2022 042)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le programme des travaux forestiers 2023.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider l'ensemble des travaux sauf :

- Travaux patrimoniaux :
 - Fauchage sur une longueur de 1.3 km pour un coût de 520 € H.T.
 - Entretien des renvois d'eau sur 5 kms pour un coût de 960 € H.T.
 - Entretien de périmètres (limite basse) pour les parcelles 9, 10, 11, 12, 13 pour un coût de 1 120 € H.T.

Ces travaux seront effectués par l'ouvrier communal.

- Travaux de plantation et de régénération :
 - Les clôtures des 42 placeaux grillagés qui sont remplacés par des protections individuels

AMENAGEMENT FORESTIER 2023-2042 (DE 2022 043)

Monsieur le Maire présente de projet d'aménagement de la forêt communale de Grandfontaine 2023-2042 présenté par l'Office National des forêts.

Les principaux objectifs du projet d'aménagement forestier est de poursuivre la dynamisation de la sylviculture entamée, celle-ci ayant été concluante.

Il en est de même pour les actions de régulation des animaux notamment pour le cerf et le chevreuil.

Il reste indispensable de maintenir le recours à des techniques de protection de la régénération pour permettre un renouvellement minimal des peuplements.

Une ouverture progressive des peuplements trop denses et trop fermés permettra un apport de lumière au sol propice à l'expression d'une flore herbacée plus importante.

Le programme d'action prévoit :

Les coupes sont programmées selon un état d'assiette avec une rotation de 6 à 8 ans (Amélioration et Irrégulier) et 4 à 5 ans (Régénération). Ces durées ont été retenues en fonction des types de peuplement rencontrés, d'une prédominance en croissance active.

De ce fait les gros bois ne sont pas beaucoup représentés. Leur taux de présence est estimé à 20% des peuplements inventoriés dans la forêt, réparti de façon très hétérogène. Cependant la création d'un groupe de régénération est désormais possible, deux parcelles (7 et 13) présentant des caractéristiques dendrométriques ad hoc. C'est leur décapitalisation qui pourra initier le renouvellement de la forêt.

Les travaux sont essentiellement dirigés vers l'installation des essences adaptées aux conditions stationnelles. Il s'agit notamment du Sapin qui doit être accompagné dans son développement par des moyens de protection. En outre une succession d'opérations devront être menées, du dégagement des semis jusqu'au cassage et annélation, qui amèneront l'installation de la régénération la plus diversifiée possible dans la composition des essences.

Le bilan prévisionnel prévoit que le volume de récoltes envisagés tient compte des récents dégâts de chablis. Les volumes récoltés ont impacté le capital de la forêt (1800 m³ les deux dernières années). La volonté de la commune propriétaire est de ne pas excéder un prélèvement supérieur à 300m³/an. Ce chiffre s'avère conforme aux possibilités offertes par la forêt.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet d'aménagement de la forêt communale de Grandfontaine 2023-2042 tel qu'exposé par l'Office National des Forêts.

RAPPORT ANNUEL DU SIVOM 2021 (DE 2022 044)

Le rapport annuel 2021 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement soumis par le SIVOM est présenté aux élus et est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL 2021 SYNDICAT DE LA SOURCE DES MINIERES (DE 2022 045)

Le rapport annuel 2021 sur la qualité et le prix de l'eau potable des communes de LA BROQUE-SCHIRMECK-GRANDFONTAINE soumis par le SYNDICAT DE LA SOURCE DES MINIERES est présenté aux élus et est approuvé à l'unanimité.

PERSONNEL - HEURES SUPPLEMENTAIRES (DE 2022_046)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 12 septembre 2022 actant la mise à disposition de Madame Lucie JELSCH, secrétaire de mairie, à hauteur de 4 heures par semaines pour le Syndicat de la Source des Minières de La Broque.

Cette dernière a effectué quinze heures supplémentaires pour cette structure entre le 15 septembre et le 15 décembre 2022.

Monsieur le Maire propose le paiement de ces heures supplémentaires à Madame JELSCH par la commune de Grandfontaine et d'en demander le remboursement au Syndicat de la Source des Minières dans le cadre de la convention de mise à disposition signée le 14 septembre 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le paiement des heures supplémentaires à Madame JELSCH et leur remboursement par le Syndicat de la Source des Minières.

Divers

- Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de subvention de 200 € de l'Association les Ecoliers.

La commune a versé à l'association une subvention de 150 € en début d'année.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas verser de complément à cette subvention.

- Monsieur le Maire présente au conseil municipal, pour information, le courrier de Monsieur Jean-Pierre POIZAT relatif au déneigement du 15 décembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00.

M. REMY Philippe

Mme GEWINNER Elisabeth

M. MEISSONNIER David

M. CUNY Julien

M. CHARPENTIER Christian

M. JESSEL Christophe

Mme DEBAS Aurore

Mme WERNERT Patricia

M. DEPRESLES Patrick

Mme GROSHENS Elodie

Représentée

M. PFAUE Eric

Représenté